

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 15 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés
ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non
admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-
Jacques-Rousseau, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les actionnaires du CENSEUR sont invités à se
réunir en assemblée générale le lundi 23 octobre courant, à
sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, le 21 octobre 1848.

SÉANCE DU 19.

Les ordres du jour ne résolvent rien, l'Assemblée Nationale
l'oublie trop souvent.

Les questions indécises pèsent sur la situation d'un peuple,
permettent toutes les intrigues, font douter des principes, ou
du moins de la volonté du pouvoir de les maintenir avec
fermeté.

Sous le rapport matériel, toutes les transactions commercia-
les sont suspendues, toutes les affaires languissent, l'industrie
souffre en attendant une solution.

Que voulez-vous qu'un peuple pense de son gouvernement
quand celui-ci ne dit ni ce qu'il fait, ni ce qu'il veut faire? Que
voulez-vous que devienne le travail quand le manufacturier ne
sait pas si la guerre viendra couper bientôt toutes les commu-
nications avec l'étranger, arrêter les commandes?

Nous demandons bien pardon de mêler ainsi ces deux choses,
la politique et l'industrie, mais elles sont étroitement
unies par le fait dans la vie d'un grand peuple; si l'une dirige,
l'autre est la richesse d'un pays, et les véritables hommes d'état
ne peuvent pas plus négliger l'une que l'autre.

C'est donc avec une véritable peine que nous voyons le
pouvoir s'obstiner à garder le silence sur ses intentions, sur ses
projets relativement à l'Italie. M. F. Bouvet a demandé des
explications au ministre des affaires étrangères; des voix nom-
breuses l'ont interrompu en criant : *La Constitution!* C'est
s'aviser un peu tard que la France l'attend. M. le ministre des
affaires étrangères, tout en reconnaissant le droit de l'Assemblée
de demander au cabinet d'expliquer ses intentions, s'est re-
tranché encore une fois derrière l'impossibilité de le faire.

M. Baune a soutenu avec raison la nécessité de dire enfin ce
qu'on entend faire à l'égard de la Lombardie, de la Vénétie et
de l'Autriche; mais il a vainement demandé que les interpel-
lations fussent fixées à lundi, l'Assemblée a passé à l'ordre du
jour.

Voilà près de quatre mois que nous sommes dans la même
situation, que le cabinet n'explique rien, que les ordres du
jour empêchent la lumière de jaillir. Nous croyons qu'il est
temps qu'on s'explique. La confiance repose sur des faits plus
que sur des sentiments.

M. Goudchaux a réclamé l'urgence sur les projets de décret
relatifs à l'impôt mobilier, à la taxe du sel, au domaine privé;
il n'a pas été plus heureux que les représentants qui deman-
daient des explications.

PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION EN ALLEMAGNE.

Les dramatiques événements dont l'Europe est en ce mo-
ment le théâtre sont autant de faits pour ainsi dire providen-
tiels. Quel sera le résultat de ces luttes terribles engagées par
l'esprit de liberté contre le despotisme hypocrite qui depuis
tant de siècles pèse sur l'Allemagne? Dans le présent, rien de
certain encore, tout est livré au hasard des batailles; mais l'a-

venir appartient à la révolution. Le triomphe de l'idée républi-
caine n'est qu'une question de date; la démocratie suivra en
Europe les mêmes phases qu'en France, et nul doute qu'au-
delà du Rhin, comme au-delà des Alpes, les mêmes cris de
liberté et d'indépendance ne se fassent bientôt entendre.

En attendant le signal de la lutte qui décidera du sort des
peuples et des royaumes, la démocratie allemande s'organise
avec ardeur; déjà elle a jeté les bases d'une vaste association
dont les ramifications doivent s'étendre en France, en Italie,
en Pologne, en Prusse, et voici le programme qu'elle a adopté :
« L'Allemagne forme une république une et indivisible, pro-
fessant le respect de tous les cultes, de toutes les nationalités;
elle offre une main fraternelle aux Italiens et aux Polonais
dont elle contribuera de tous ses efforts à rétablir l'indépen-
dance, et compte avant tout sur la fraternité du peuple fran-
çais. La démocratie allemande déclare vouloir liquider toutes
les dettes morales contractées par l'Allemagne royale et aristo-
cratique envers la Pologne et l'Italie; elle tiendra à honneur de
sévir inexorablement contre les séides du despotisme bureau-
cratique, financier, militaire et scientifique; elle fera son pos-
sible pour démocratiser les petits royaumes voisins, la Hollande
et le Danemark. »

Ces principes sont depuis long-temps ceux du parti libéral
en Allemagne; ils ont pénétré en Pologne, où ils sont l'âme
de la démocratie.

Dans ces cinquante dernières années, les Polonais se sont
admirablement purifiés et ralliés sous la bannière démocrati-
que. Trahis en 1772 par leurs hauts aristocrates indigènes,
leurs palatins, voïvodes et princes, ils viennent de l'être dans
ces derniers temps par la petite gentilhommerie; ils compren-
nent enfin que rien de sérieux et de fécond ne pourra se faire
que par le peuple, les travailleurs du sol, les paysans, que
lorsqu'on aura constitué la Pologne en démocratie agricole.
Sans les paysans polonais, point d'émancipation polonaise;
si l'Allemagne elle-même veut s'émanciper, elle doit aussi en
appeler aux paysans allemands. Toute la force magique du
mouvement allemand est là. Les démocrates le savent bien, et,
en s'adressant aux ouvriers des fabriques et des grandes villes,
ils réveillent aussi les campagnards par la presse et les dis-
cours.

Une fois constitués en démocratie agricole, les Polonais se-
ront de tous les peuples slaves le plus avancé, le plus initié
aux avantages de la civilisation occidentale. Ils seront des apô-
tres pacifiques auprès des Slavaques, des Moraviens et surtout
des Dacubiens, ces autres peuples de la race slave, malheu-
reusement si peu imbus des idées démocratiques qu'ils sac-
cagent l'Italie sous Radetzki, combattent la Hongrie sous Jel-
lachich et mitraillent les républicains allemands dans les rues
de Francfort.

Quand la démocratie d'outre-Rhin, fraternisant avec celle
de la Pologne, aura rompu les chaînes des deux pays, l'unité
polonaise démocratique alliée à l'unité allemande démocrati-
que aura bientôt triomphé du despotisme.

La démocratie française a, depuis 1830, vainement pleuré
le sort de la Pologne; elle doit comprendre qu'elle ne saurait
délivrer ce pays qu'en s'unissant avec celle d'Allemagne.

Une discussion d'un vif intérêt pour tous ceux qui veulent
donner plus de poids et d'autorité aux décisions de la justice
criminelle a occupé la première partie de la séance du 18
de l'Assemblée Nationale, qui devait se prononcer sur un pro-
jet de décret relatif à la majorité du jury nécessaire pour en-
traîner une condamnation. On sait que les lois de septembre
n'exigeaient qu'une majorité de plus de six voix sur douze; le
décret soumis à l'Assemblée proposait la majorité de plus de
sept voix.

M. Méaulle a demandé que le nombre des voix fût fixé à
huit. « A mesure, a-t-il dit, que la liberté s'est développée, la
majorité du jury a augmenté; à mesure qu'elle a été restreinte,
cette majorité a déchu. »

M. Crémieux a combattu l'amendement; et ce n'est pas
sans étonnement que nous avons vu l'ancien membre du gou-
vernement provisoire, qui avait porté à neuf voix le chiffre de
la majorité du jury, combattre avec insistance la proposition
de M. Méaulle. Il y a de ces revirements d'opinion que rien ne
justifie. Quand on se rappelle les nombreuses erreurs judi-
ciaires qui ont affligé les annales de la justice criminelle en
France, n'a-t-on pas raison de lui demander pour l'avenir
des garanties plus grandes qu'elle n'en a donné dans le passé?

L'amendement de M. Méaulle a été repoussé par 564 voix
contre 165.

Nous regrettons vivement cette décision. Sans doute la sé-
curité sociale doit être prise en grande considération par le
législateur; mais cette sécurité ne résulte-t-elle pas surtout
d'une bonne, d'une impartiale administration de la justice? Il
y a long-temps qu'on l'a dit : « Mieux vaut que cent coupables
restent impunis, qu'un innocent périsse. » Ces paroles de-
vraient être écrites en lettres d'or dans la salle des délibé-
rations du jury.

Vienne est toujours dans la même position : des deux côtés
on se prépare à un combat terrible. Les journaux légitimistes
s'étaient trop pressés en annonçant que Vienne avait capitulé
après un bombardement. Vienne présente l'aspect d'un camp
de 80,000 hommes. La légion académique est le centre d'où
part la véritable impulsion pour la défense de Vienne; la diète
et le comité de salut public sont en rapport direct et perma-
nent avec les corps armés.

Dans la séance du 12 octobre, le peuple a apporté dans la
salle qui précède le lieu des délibérations de l'Assemblée un
cadavre mutilé d'une façon horrible pour prouver à la diète la
brutalité des soldats de l'empereur.

M. Lekerselker a présenté une adresse de la diète hongroise
qui témoigne de la reconnaissance de la Hongrie pour les no-
bles habitants de Vienne.

La nation hongroise, dans cette adresse, invite la diète à
déclarer traître à la patrie tout sujet de la monarchie qui pré-
tera appui au rebelle Jellachich.

Ferdinand est arrivé le 10 à Ollmütz.

La réaction contre le germanisme a lieu dans toutes les pro-
vinces de l'Autriche slave, les plus allemandisées.

L'arrivée des Russes en Autriche est de plus en plus iné-
vitable.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 OCTOBRE 1848.

MADEMOISELLE POMPONNETTE.

CHRONIQUE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

(Suite. — Voir le Censeur des 17, 18 et 20.)

V.

Pomponnette était ce qu'on appelle une bonne âme. Voir souffrir
son prochain aurait été au-dessus de ses forces. Quoique ce fût un
moyen relégué depuis long-temps parmi les ficelles de théâtre, la
menace d'un suicide agit puissamment sur son imagination.

— Quel que soit cet inconnu, se disait-elle, je ne dois pas vouloir
qu'il meure, surtout s'il s'agit de si peu de chose qu'un ruban bleu.
Mettons donc un ruban bleu à notre bracelet du bras gauche.

Nous devons avouer ici que le cœur de M^{me} de la Popelinière avait
été un peu entamé autant par l'envie de pénétrer le mystère de cette
étrange correspondance que par le désir de vérifier si les déclarations
brûlantes qu'elle avait lues étaient d'une expression sincère. Toute
lettre d'amour fait rêver une femme. Celle que l'ex-danseuse avait
gardée devenait à son insu un texte inépuisable de conjectures. Quel
était cet inconnu? Sans doute il était de bonne tournure. Le style
annonçait un cavalier, probablement un officier des armées du roi.
Elle se disait que, dans tous les cas, il serait curieux pour elle de
voir apparaître une nouvelle physionomie entre celle de M. de la
Popelinière, son mari, et M. le maréchal de Richelieu, qui lui don-
nait des soins. Il y aurait probablement quelque chose de jeune en-
tre ce sac d'écus rognés et cette vieille épée vermoulue.

— Nous verrons bien ! ajouta Pomponnette en achevant sa toilette
de bal.

Au bal, la jeune femme trouva la réalité au-dessus de ce qu'elle
avait rêvé. Hector était l'un des cavaliers les plus accomplis de la
réunion. Convenablement stylé par le chevalier Régis, l'Ajax figurait
merveilleusement un véritable héros d'Homère, ayant en plus l'ur-
banité du dix-huitième siècle. En voyant que M^{me} de la Popelinière
avait consenti à mettre un ruban bleu, il ne put réprimer un tres-
saillement de joie. Il s'approcha d'elle à la distance de trois pas, et
lui fit ensuite une profonde révérence.

— Madame, disait-il en même temps, je ne saurais trop vous re-
mercier pour l'obligeance que vous avez eue de prendre un ruban
bleu, et mon cœur...

— Comme il est gauche ! murmura le chevalier Régis, qui ne le
quittait pas plus que son ombre. Mais il ne s'agit pas de ton cœur,
pauvre sot, ajouta-t-il en affectant de regarder d'un autre côté. Avan-
ce-toi résolument et présente-lui ton bras ; voilà la meilleure tactique
à suivre quand on veut prendre une femme d'assaut.

Hector, à qui la mine assez peu effarouchée de Diane avait donné
quelque assurance, suivit le conseil que lui donnait son ami. Il offrit
son bras, qui fut accepté, mais sous condition.

— Tout ce que j'en fais, Monsieur, c'est par pure bonté d'âme et
uniquement pour l'acquit de ma conscience, disait M^{me} de la Pope-
linière. Retenue par des liens sérieux, je ne puis ni ne veux en au-
cune manière vous donner des espérances qui ne se réaliseraient ja-
mais. Cependant, comme à tout prendre un bon conseil coûte peu à
donner et n'oblige à rien de ce qui contrarie d'ordinaire la position
d'une femme, j'ai voulu vous rendre ce bon office de ne pas vous lan-
cer dans une folie trop commune aux amoureux de votre âge. Vous
avez souhaité, je ne sais pourquoi, que je prisse un ruban bleu pour
venir à ce bal ; j'ai bien voulu condescendre à ce désir, quoique
rien au monde ne m'en fit une loi. Mais ce petit accès de dévotion
ayant déjà duré trop long-temps, ce sera, je dois vous en avertir, la
seule complaisance qu'il faudra attendre de moi.

La sévérité de ces paroles glaça soudain le cœur du pauvre marquis,
et toutes les belles choses que, dix minutes auparavant, il se sentait
en veine de dire, s'arrêtèrent hachées et dénuées de sens sur le bout
de ses lèvres. Comment oser se lancer maintenant dans la moindre
hardiesse? Sa vue se brouillait, ses mains tremblaient. Il chercha des
yeux le chevalier, comme pour implorer un peu d'aide ; mais l'autre
fou, croyant l'affaire en bonne voie du moment qu'il avait vu Hector
bras dessus bras dessous avec son idole, s'était jeté lui-même sur
les traces des nombreuses déesses qui brillaient dans cet Olympe
dansant. De son côté, Pomponnette, comprenant bien qu'elle était
allée trop loin dans l'expression de sa rigidité, essayait de revenir, par
quelques minauderies d'Agès séduite, sur ses premières paroles, em-
preintes de tant d'amertume. Il fallait qu'un jeune officier cherchât
à se distraire. Le siècle n'était pas inclément aux cœurs passionnés.

Toutes les femmes ne seraient point également cruelles; dans tous
les cas, toutes ne pourraient pas être retenues par les mêmes de-
voirs, etc.

A ce nouveau langage Hector ripostait, ainsi qu'on s'en doute, en
disant qu'il ne pouvait avoir d'autre distraction que dans la ten-
dresse à laquelle il obéissait. Vainement on lui vantait les passe-
temps de l'époque et toutes les séductions du monde : de tous les
triomphes il n'en enviait qu'un, de toutes les femmes il ne pouvait
sérieusement en aimer qu'une.

Monté sur ce diapason, le dialogue devait finir par atteindre un
crescendo qui aurait sans doute mis d'accord les deux promeneurs.
Sur la proposition d'Hector, on se disposait à faire le tour de la
salle pour la seconde fois, mais voilà que tout-à-coup Ajax et Diane
voient sortir du milieu des quadrilles une figure bien connue.

— M. le maréchal ! dit Pomponnette d'une voix sourde.

Le duc de Richelieu, en effet, costumé en fils de Thésée et de Pé-
lée, assistait à ce bal, où il dominait tous les autres masques par la
hauteur de sa taille. Des groupes au milieu desquels il se trouvait en
cet instant, il avait aperçu Pomponnette, et, la voyant au bras d'un
galant inconnu, il accourait fièrement à sa rencontre dans l'attitude
d'un héros mythologique. Hector était frappé de stupeur.

— Il est de règle qu'Ajax incline son aigrette devant celle d'Achille,
dit le duc du ton dégagé d'un roué émérite. Allons, jeune homme,
baissons pavillon, s'il vous plaît, en présence du vainqueur de Port-
Mahon.

Devant une injonction si nette, le pauvre marquis ne pouvait qu'a-
bandonner la place. Il le fit, non sans baisser l'oreille. Pomponnette,
blessée au vif du procédé assez peu galant du héros, avait bien quel-
que velléité de protester contre ce crime de lèse-politesse; mais,
outre que les formules ne lui vinrent pas sur-le-champ, elle considéra
que ce serait donner à l'affaire un éclat fâcheux à tous égards. Ce-
pendant une réaction soudaine s'était opérée dans ses sentiments.
Ainsi soit faites les femmes. Toute oppression choque le côté le plus
délicat de leur âme. Dès ce moment, la position d'Hector parut pleine
d'intérêt à Pomponnette. Ne pouvant exprimer par la parole le revie-
nement subit de ses idées, la jeune femme se servit du regard, cet
autre langage, si éloquent lorsqu'il part de deux grands yeux.

Mais, hélas ! en proie à toutes les sourdes angoisses du dépit, hon-

Nouvelles d'Autriche.

La nouvelle du bombardement de Vienne par les troupes d'Auersperg et de Jellachich, apportée par le *Journal du soir d'Augsbourg* et la *Gazette de Silésie* était inexacte. Il n'y a eu le 12 qu'une escarmouche d'avant-postes entre la garde nationale de Vienne et quelques Croates qui s'étaient avancés jusqu'aux portes de la ville.

Auersperg et Jellachich ont quitté leurs positions. Auersperg ne pouvait pas tenir plus longtemps dans le Belvédère et dans le jardin du prince de Schwarzenberg. Ses soldats y étaient enfermés derrière de hautes murailles, sur lesquelles ils étaient obligés de grimper pour voir ce qui se passait au dehors; ils souffraient de la pluie et même de la faim, entassés les uns sur les autres, surtout depuis que de nouveaux renforts étaient arrivés. Le 11 octobre, d'après les renseignements donnés à la *Gazette d'Augsbourg* par un témoin oculaire, Auersperg était à la tête de 13 bataillons d'infanterie, de 9 compagnies de pionniers, de 2 régiments de cavalerie et de 6 batteries d'artillerie, formant un effectif total de 15 à 20,000 hommes.

Jellachich, de son côté, campé avec ses Croates, en majeure partie troupes irrégulières, entre la frontière de la Hongrie et Vienne, n'était pas dans une position meilleure. Il avait devant lui une ville dans laquelle près de 80,000 hommes sous les armes, bien résolus à se défendre à toute extrémité, derrière lui les Hongrois arrivés à marches forcées, et n'attendant à Burek, sur la frontière extrême du duché d'Autriche, qu'un signal de la diète pour avancer.

Les deux généraux, après en avoir conféré, et sans doute aussi après avoir reçu des ordres du prince de Windisch-Grätz, nommé général en chef, ont opéré en même temps un mouvement de retraite. Le 12, de grand matin, Jellachich s'est retiré vers le sud, occupant à une certaine distance de Vienne, dans la direction de Modling et de Bude, tous les villages, toutes les collines, toutes les positions de quelque importance.

D'autre part, Auersperg a quitté au même moment le Belvédère, non point, comme l'avait dit la *Gazette d'Augsbourg*, pour prendre sur la rive gauche du Danube la position d'Entzersdorf, mais pour opérer sur la rive droite du fleuve, à Intzersdorf, sa jonction avec Jellachich. C'est la ressemblance des noms des deux villages qui est cause de l'erreur commise à ce sujet. Le camp des deux généraux réunis formait donc le 13, à la distance de deux à trois lieues et au sud de Vienne, un vaste demi-cercle touchant d'un côté aux frontières de la Hongrie et de l'autre s'étendant jusqu'au Danube et même au-delà de ce fleuve.

« Du haut de la tour de Saint-Etienne, dit une lettre de Vienne du 13 octobre publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, on aperçoit un spectacle comme Vienne n'en a plus présenté depuis le siège de cette ville par les Turcs. Du Lærberg au Wienerberg, de là par tous les villages jusqu'à Brühl, ensuite dans la plaine de la Schmelz et de l'autre côté du Danube jusque dans les plaines de March, le pays est couvert de troupes de toutes armes. On y voit réunis des Croates, des Serbiens, des Bohémiens, des Polonais, des Moraviens, des Autrichiens, des Styriens et des Illyriens, comme au temps de Wallenstein, et chaque jour encore il en arrive de toutes les extrémités de la monarchie. La Hongrie seule n'a pas de représentants dans ce camp; mais les avant-postes de l'armée magyare sont déjà sur le territoire autrichien, et on les reconnaît également du haut de la tour de Saint-Etienne. Le ban de Croatie voudrait-il les attendre sous les murs de Vienne et accepter une bataille, quand il est menacé de se voir pris à revers par 30,000 hommes sortant de la capitale? Nous avons à peine à le croire, et lors même que le mouvement qui a eu lieu hier dans le camp ne serait pas le commencement d'une retraite, nous ne pensons cependant pas que les troupes conservent plus longtemps la position qu'elles ont prise. Peut-être attendent-elles seulement des renforts. Windisch-Grätz ne néglige rien pour leur en envoyer de la Bohême, tandis que les troupes impériales mettent à contribution les habitants et menacent de pendre les baillis s'il n'est fait droit à leurs exigences. »

L'armée hongroise ne veut pas franchir les frontières pour marcher sur Vienne sans l'ordre formel de la diète. De son côté, la diète, qui paraît craindre, au grand mécontentement du peuple, de donner un ordre aussi décisif, s'est contentée de faire afficher dans toutes les rues qu'elle ne défend pas aux Hongrois d'avancer. Mais les événements qui se pressent mettront sans doute fin aux hésitations de la diète. En effet, l'empereur paraît résolu à n'accepter aucune proposition de conciliation. Malgré les termes suppliants et humbles des deux adresses que lui a envoyées la diète, il continue à refuser de recevoir ces messages; il a refusé d'entendre le député Lœhner, et, sous l'inspiration de la camarilla aristocratique qui l'en-

teux de son malheur comme d'une défaite, l'amoureux ne vit pas cette flamme passagère, et ne fut point à même de comprendre, par conséquent, combien ce qui venait de se passer pouvait devenir avantageux pour lui. Il se retira d'un air boudeur dans l'embrasure d'une fenêtre, évitant avec soin de prendre part à la danse et même de jeter les yeux sur la fête.

S'il faut le dire, le terrible poison de la jalousie s'était glissé dans ses veines et circulait parmi son sang comme du plomb fondu. Les assiduités du duc de Richelieu auprès de l'ex-danseuse n'étaient pas encore interprétées malignement, et M. de la Popelinière lui-même les tolérât de manière à laisser croire qu'il ne s'agissait que de simples relations d'amitié. Le vainqueur de Port-Mahon, au reste, avait déclaré vouloir se reposer à l'avenir, non sur ses lauriers, mais sur ses myrtes, et il commençait à ne plus inspirer si grande terreur aux maris. Mais le ton amer qu'il avait pris auprès du jeune officier, joint à l'instinct infallible de la jalousie, avait tout de suite changé en certitude, dans l'esprit d'Hector, ce qui n'était auparavant qu'une vague conjecture. Aussi, dans le paroxysme de sa fureur, le jeune homme, ne sachant à qui s'en prendre de la déconvenue qu'il venait d'essuyer, manifestait son dépit en froissant pièce à pièce tous les ornements de sa toilette. Il était sur le point de déchirer le ruban bleu lui-même, lorsqu'une main lui frappa sur l'épaule. Il se retourna et reconnut son ami, le chevalier Régis.

Ce dernier s'étant étonné de le retrouver seul, Hector lui raconta, sans omettre aucun détail, la brusque arrivée du maréchal et ce qui s'en était suivi. Un bruyant éclat de rire, saupoudré d'ironie et de malice, répondit sur-le-champ à ce récit fait d'une voix plaintive. Le chevalier frappait aussi dans ses mains.

— Te voilà maître de la place, si tu sais continuer le siège, reprenait Régis. Mais ce n'est pas assez que d'avoir été distancé par un butor, il faut savoir l'affronter. Réfléchis. Le bal touche à sa fin; on n'a plus que cinq minutes à rester ici, c'est assez pour prendre une revanche.

Comme il achevait ces mots, les violons de l'orchestre poussaient leur dernier coup d'archet; dieux et déesses se précipitaient à l'envers les portes de sortie.

— Mais, repris Régis en poussant Hector dans la foule, va, aie de la hardiesse, du cœur; au besoin, engage-toi pour un bon coup d'épée, et Ajax victorieux n'aura plus à se lamenter comme un enfant.

PH. AUDEBRAND.

(La suite à un prochain numéro.)

ture et le domine, il paraît vouloir réduire Vienne par la force des armes.

Le prince de Windisch-Grätz, un des chefs du parti aristocratique, a été nommé général en chef de l'armée concentrée devant Vienne. Il a annoncé lui-même sa nomination dans une proclamation datée de Prague le 11 octobre, au moment où il paraît pour prendre le commandement des troupes. Ce sera donc une guerre d'extermination, car toutes les nouvelles s'accordent à dire que les Vénitiens sont résolus à une résistance désespérée.

L'empereur, pendant ce temps, continue à s'éloigner de sa capitale, et à se diriger vers Olmutz, en Moravie, où l'on concentre également un corps d'armée, et où il devait arriver le 14.

Le 7 octobre, l'empereur avait couché à Sieghardskirchen, le 8 à Hertzogenbourg, le 9 à Hartberg, le 10 à Messern, le 11 à Znaïm. Il ne marche donc qu'à petites journées, ce qui provient sans doute de ce que toute sa cour l'accompagne. Son escorte se compose d'environ 3,000 hommes de troupes bohémiennes et polonaises, qui avancent comme dans un pays ennemi et bivouaquent avec les mêmes précautions. L'avant-garde de ce cortège se compose de plusieurs bataillons de chasseurs et d'infanterie, de huit pièces d'artillerie et de deux escadrons de cuirassiers. Le carrosse de l'empereur est entouré de cavalerie, et à chaque portière se tiennent six chasseurs les armes chargées.

L'archiduc François-Charles et l'archiduchesse Sophie sont dans un second carrosse que suivent à cheval les trois fils de l'archiduchesse, le prince Wase, le général Redzey, qu'on avait dit à tort prisonnier, et le prince Lobkowitz, aide-de-camp de l'empereur; puis viennent encore dix à douze carrosses contenant la cour et le comte Falkenheim, le baron Bodenthal, le comte Mensdorf, le comte Grenville, le comte Merfeld, le comte Grünne, en un mot les principaux chefs de l'aristocratie autrichienne. Le cortège est clos par de la cavalerie, de l'artillerie et de l'infanterie, et il se trouve sous les ordres du prince Lobkowitz.

Telle est la description que donne, dans un journal allemand, un témoin oculaire du voyage de l'empereur. Ne dirait-on pas, en vérité, que c'est un prisonnier que la camarilla emmène, et non un empereur que l'on escorte?

LEMBERG, 15 octobre. — Les Polonais préparent une insurrection contre l'Autriche.

PESTH, 9 octobre. — Les Allemands des Sept-Montagnes s'allient aux Slaves contre les Hongrois.

Vienne, 13 octobre. — La ville est cernée aux deux tiers. Une bataille ne peut tarder. Messenhäuser commande la garde nationale conjointement avec le colonel Aigner.

Les Vénitiens sont préparés au combat. L'ordre règne dans la ville. On y compte 100,000 combattants.

Nouvelles d'Italie.

ALEXANDRIE, 14 octobre. — L'intendance de la guerre a demandé à notre corps municipal un local assez grand pour contenir soixante chariots appartenant au train d'artillerie.

Tout ce que nous voyons ici nous fait croire à la reprise des hostilités. Nous savons que quelques corps ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir. On indique même les divers points de la frontière où ils seront réunis. Les troupes que nous avons en garnison sont animées du meilleur esprit et impatientes d'en venir aux mains. Elles sont continuellement exercées aux évolutions militaires, et principalement au tir. Les fortifications autour de la ville seront bientôt achevées. Notre place d'armes présente l'aspect d'un camp fortement retranché, et plus de mille bouches à feu la rendront inaccessible à toute attaque. Les divers points du Tanaro où l'on pouvait passer à gué ont été rendus impraticables. Lorsque notre armée s'avancera vers le Tessin, Alexandrie pourra contenir environ quarante mille hommes prêts à tout événement.

On nous écrit de Turin que le roi doit arriver incessamment ici et que les hostilités doivent être reprises. (Avenir.)

TURIN, 17 octobre. — Des interpellations au ministère viennent d'avoir lieu à la chambre des députés au sujet de la guerre sainte.

Le général Perron, président du conseil et ministre des affaires étrangères, a répondu, en s'exprimant en français, que les vœux du gouvernement sont ceux de toute la nation.

Hier au soir, au théâtre Carignan, on donnait la *Norma*. La représentation de cet opéra a pris tout-à-coup l'aspect d'une démonstration politique.

Au premier acte, à ces paroles : *Il chassera des Gaules les aigles ennemies*, le public a fait entendre de bruyants et d'unanimes applaudissements.

Au grand chœur du second acte : *Guerre! guerre! les Gaules seront sauvées*, l'enthousiasme a été au comble, et le cri de *Guerre! guerre!* a été poussé par toute la salle au milieu des trépignements universels. Les vainqueurs de Goito et de Pastrengo sentent que l'heure de la bataille a sonné. Les officiers de notre brave armée se faisaient surtout remarquer par leur enthousiasme.

GÈNES, 16 octobre. — Ce matin, le premier régiment de la brigade Regina est parti pour Alexandrie; le second ne tardera pas à le suivre.

Le lieutenant-général de Launais vient de publier un ordre du jour à ses troupes qui fait présager une prochaine entrée en campagne.

600 Hongrois ont déserté Vérone; et pris la route du Tyrol pour retourner dans leur patrie.

MILAN, 15 octobre. — Grand mouvement de troupes. Ce matin, on a vu sur les murs une adresse des Vénitiens excitant la population à prendre les armes.

On dit que Wimpffen, notre gouverneur, s'est écrié hier en parlant à M. Denois, consul de France : *Pour conserver ce pays, nous perdons la monarchie.*

Les Hongrois cherchent toutes les occasions pour fraterniser avec nous; ils sont continuellement aux prises avec les Croates.

VENISE, 6 octobre. — Une révolution a éclaté en Dalmatie.

DE LA FRONTIÈRE, 12 octobre. — Le bruit court que Mantoue est au pouvoir des habitants qui, aidés par les Hongrois, ont battu et chassé les Croates de la ville.

Paris, le 18 octobre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le général Cavaignac a, dit-on, réuni en présence du nouveau cabinet tous les colonels de la garde nationale de Paris; il a voulu se rendre compte de l'esprit qui les anime, savoir quels étaient les vœux et les sentiments de la garde nationale, et si, à un moment donné, on pouvait compter sur son dévouement. Il est probable que le général aura compris tout le mauvais effet de la présence d'anciens ministres de la monarchie dans son ministère.

Il est déjà question de remplacer M. Bastide par M. Gustave

de Beaumont. On parle de M. Thouret qui manifesterait des velléités de se retirer. Mais ces bruits n'ont rien de certain.

— La rue de Poitiers continue à s'occuper activement de toutes les questions qui agitent ou vont agiter le pays. De longs débats ont eu lieu au sujet du candidat qu'elle porterait à la présidence de la République; tous ceux qui avaient quelques chances d'être considérés comme sérieux par la nation y ont été jugés et passés au crible des appréciations diverses; le mérite des uns et des autres y a été discuté. Rien de définitif n'a été décidé dans les dernières réunions; mais nous pouvons affirmer que le général Cavaignac a perdu beaucoup de sa popularité auprès des membres de la réunion. C'est peut-être de l'ingratitude; mais en politique il faut toujours s'attendre à des déceptions et à des déboires quand on ne veut pas marcher fermement dans la voie des principes.

De tous les noms mis en avant, celui du président du conseil a obtenu le moins de faveur.

Sans adopter le général Cavaignac, les légitimistes sont décidés à ne pas avoir de candidat de leur couleur.

La gauche dite dynastique paraît non moins répulsive pour Cavaignac; les intimes lui prêtent la pensée de recommander Louis Bonaparte.

— Il paraît que Louis Bonaparte va publier un manifeste pour préparer sa candidature à la présidence; il y exposerait ses vues, ses projets, et la manière dont il entendrait le gouvernement de la République.

— M. Bernard, président des clubs socialistes, ne se lasse point des obstacles, des tracasseries de toute nature suscitées contre lui; il a ouvert mardi dernier un nouveau club aux Bagnolles-Monceaux, et s'il est forcé de quitter cette localité, il annonce qu'il parcourra toute la banlieue et continuera au besoin son enseignement dans des brochures.

Il est difficile de comprendre que sous une République M. Bernard ne puisse faire ses prédications à son aise. Le gouvernement peut surveiller les clubs, mais non les fermer.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 19 octobre.

Ce matin une dépêche télégraphique arrivée au président du conseil confirme la retraite des généraux Auersperg et Jellachich; l'attitude de la population décidée à se défendre et l'arrivée des Hongrois ont déterminé ce mouvement en arrière.

La division est dans le camp des impériaux.

Le courrier de Berlin n'est pas arrivé aujourd'hui. Cette circonstance fait pressentir des événements graves.

A Turin, on est à la guerre, le peuple du moins, sinon le roi. Les actions de chemins de fer continuent à baisser en Angleterre.

Hier et aujourd'hui, on a colporté à la Bourse de Paris la copie de la pétition que l'on cherche à faire signer aux porteurs d'actions du chemin de fer de Strasbourg pour demander au gouvernement de racheter cette ligne. Cette pétition a déjà reçu beaucoup de signatures, mais on doute fort qu'elle soit accueillie par le ministre des travaux publics ou par l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui la rente a fléchi de 68 68 75 à 68 55, baisse de 20 c.; le 3 0/0 fait 44 40; la Banque de France perd 10 à 15 30.

Les chemins de fer sont de plus faibles en plus faibles. Orléans n'est plus qu'à 600; Avignon-Marseille seul monte à 197 50; enfin, le Nord fléchit à 378 75. Il s'est traité fort peu d'affaires. Les primes sont très offertes. On assure que c'est un gros bonnet de la finance qui les gagnera.

Chemin de fer de Saint-Germain	300
de Versailles (rive droite)	107 50
de Versailles (rive gauche)	97 70
de Paris à Orléans	610
de Paris à Rouen	387 50
de Rouen au Havre	185
d'Avignon à Marseille	197 50
du Centre	227 50
d'Orléans à Bordeaux	370
du Nord	338 75
de Paris à Strasbourg	332 50
de Tours à Nantes	316 25

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 18 octobre.

LE CITOYEN BÉCHARD parle sur la centralisation administrative qu'il combat; il soutient l'avantage des associations locales en faveur de l'instruction des pauvres, etc.

L'orateur examine les théories qui se sont nouvellement produites; il est rappelé à la question par la gauche et interrompu.

Il termine par ces mots : La France est lasse de cette centralisation étouffante (Oui! oui! — Non! non!), de cette centralisation sous laquelle pèsent l'intérêt du travailleur et la sécurité du propriétaire, de cette centralisation qui nous donne, tous les quinze ans, une révolution nouvelle (Très bien! très bien!), et qui nous met, à l'heure qu'il est, en présence d'une émeute de cinquante mille communistes qui pourraient faire fléchir la volonté de 55 millions d'hommes. (Très bien!) Paris n'est pas toute la France. Voici mon dernier mot : Centralisation politique, décentralisation administrative. (Très bien! très bien!)

LE CIT. CH. DUPIN combat le citoyen Béchard. Sur la demande du citoyen Duprat, la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 19 octobre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour indique la nomination du président de l'Assemblée Nationale.

On tire au sort les noms des 27 scrutateurs. Le dépouillement du scrutin commence à une heure trente-cinq minutes.

Les citoyens Sénard et Morhery demandent un congé. — Accordé. La santé des citoyens Sénard et Morhery ne leur a pas permis de prendre part aux travaux des trois derniers jours.

Le citoyen Vivien, ministre des travaux publics, présente un projet de décret pour un crédit de 280,000 fr. pour une route nationale.

La parole est au citoyen Francisque Bouvet pour des interpellations au ministre des affaires étrangères.

LE CITOYEN FRANCISQUE BOUVET : Citoyens représentants, le ministère, composé d'hommes nouveaux, doit trouver bon que je l'interpelle sur les affaires étrangères.

A droite : La Constitution!

LE PRÉSIDENT : Le citoyen Bouvet a demandé la parole pour des interpellations. L'Assemblée décidera, après l'avoir entendu, si elle veut fixer un jour.

LE CIT. FRANCISQUE BOUVET : Je vais soumettre quelques observations sommaires. (Interruption.)

A droite : La Constitution!

LE CIT. FRANCISQUE BOUVET : En présence des événements graves qui se passent à Vienne, je désire savoir... (Le bruit systématique de la droite couvre la voix de l'orateur.)

LE CIT. BASTIDE : Il n'y a rien de changé dans la politique étrangère... L'Assemblée comprendra que je ne saurais fixer d'avance le jour où je pourrais répondre, car il ne dépend pas de nous de faire qu'il nous soit permis, à un moment donné, de nous expliquer sur ces événements.

LE CIT. BAUNE : appuie le citoyen Francisque Bouvet. Il demande que le ministre s'explique catégoriquement sur la Lombardie, sur la Vénétie, sur l'Autriche et sur l'Allemagne.

LE CIT. BASTIDE : L'Assemblée a certainement le droit d'exiger que tout lui soit communiqué, mais en ce moment la révélation de certains renseignements entraînerait des dangers incalculables. Si vous fixiez un jour, je serais obligé d'interpréter ce vote comme un manque de confiance. (Bruit.)

LE CIT. BAUNE : Je prie l'Assemblée de fixer lundi pour les interpellations au ministre des affaires étrangères.

L'Assemblée consultée passe à l'ordre du jour.

La parole est à M. le ministre des finances.

LE CIT. GOUDCHAUX : Je viens vous demander de mettre à l'ordre du jour de demain les projets de décrets suivants : la réorganisation de la commission d'amortissement; la rectification du budget; les décrets sur l'impôt mobilier, sur l'impôt du sel, et le décret sur le domaine privé.

M. DUPIN aîné : Je ne veux pas m'opposer directement à la proposition du ministre des finances. Nous aurons fini la Constitution probablement samedi. Il y aura cinq jours la semaine prochaine pendant lesquels nous aurons alors le temps de discuter ces décrets.

LE CIT. GOUDCHAUX : insiste sur l'urgence. Il demande que la révision de la Constitution n'ait lieu qu'après que tous les projets auront été votés.

LE CIT. DUCOS : demande également la discussion prochaine de la proposition relative à la publicité des débats de l'Assemblée.

On revient à la discussion du projet de Constitution.

LE CIT. PASCAL DUPRAT : prend la parole sur la discussion relative à la centralisation administrative. Je viens, dit-il, appuyer l'opinion qui a été soutenue par le citoyen Béchard, bien que je ne sois pas, je prie l'Assemblée de le croire, partisan de pays d'états, et que je sois au moins aussi révolutionnaire que le citoyen Dupin. (On rit.)

L'orateur fait la critique de la complication des rouages que nécessite la centralisation administrative. Il énumère le nombre fabuleux de mains par lesquelles doit passer la plus petite affaire. Le projet de constitution d'un peuple doit traverser vingt-neuf bureaux différents avant d'être approuvé. Il résulte de ce fait qu'il y a isolement complet entre l'individu et le pouvoir central et de la désaffection ou tout au moins de l'indifférence.

Ce n'est pas cependant que l'orateur approuve complètement la rédaction de l'amendement du citoyen Béchard, mais il en approuve la pensée. Il croit que les intérêts locaux seront avec avantage remis aux communes ou aux cantons. Si on l'appelle girondin pour soutenir cette opinion, il faudra donc que l'on donne aux membres de la commission la qualification de montagnards.

Quand nos pères voulurent secouer le joug de leurs maîtres, ils s'écrièrent : « Maison commune !... » Nous aussi, citoyens, écrivons-nous : « Maison commune ! » Et nous aurons ainsi une République forte comme la France, immuable comme son sol, invincible comme ses armées. (Très bien ! très bien !)

Le président proclame le résultat du scrutin qui vient d'être dépouillé dans les bureaux pour la nomination du président. Les voix se sont ainsi réparties :

Votants	650
Majorité absolue	516
Les citoyens	
A. Marrast	483
Sénard	104
Lacroix	23
Bac	16

En conséquence, le citoyen Armand Marrast est proclamé président de l'Assemblée pour le mois d'octobre.

LE CIT. JOUIN : parle dans le même sens que le citoyen Pascal Duprat. La centralisation n'est que le despotisme; aussi est-ce le despotisme impérial qui l'a inventée. Ce qu'il y a d'ancien en France, c'est la liberté; ce qu'il y a de nouveau, c'est le despotisme. (Mouvements divers.) Je ne comprends pas comment je trouve comme adversaires de cette opinion les révolutionnaires et les démocrates.

L'unité dans la liberté, dit-il, voilà ce que veulent les auteurs de l'amendement; l'unité sans la liberté, voilà ce que veulent les partisans de la centralisation excessive. Il n'y a point là de fédéralisme. Le fédéralisme n'est pas à craindre, le patriotisme du peuple français le rendra toujours impossible.

Au reste, le cit. de Tocqueville lui-même a écrit contre la centralisation des lignes très énergiques, et il a prouvé que la centralisation mène droit au despotisme le plus intolérable. Le cit. Comenin, qui a écrit de si belles pages en faveur de la centralisation, a prouvé aussi que, grâce à la centralisation, les artisans des villes pourront, quand ils le voudront, neutraliser complètement les agriculteurs. Si l'on veut la liberté, il faut vouloir ce qui donne la liberté.

L'orateur s'élève contre le cit. Dupin ait invoqué l'histoire des événements de juin en faveur de sa thèse. Le cit. Jouin a vu au contraire dans ces événements une preuve effroyable des dangers de la centralisation.

Aux dernières élections, l'urne était à peu près déserte. Pourquoi cela? Parce que les citoyens ne voient pas, ne touchent pas le résultat de leur vote.

Une voix : A Paris, où est l'Assemblée Nationale, on n'a pas plus voté qu'en province.

LE CIT. JOUIN : revient sur les arguments déjà développés hier par le cit. Béchard.

LE CIT. BOULATIGNIER : La question qui s'agit devant vous est une question d'unité nationale. La Convention décréta la centralisation politique, judiciaire et administrative d'une manière sensible; l'unité nationale est atteinte... L'unité administrative consiste dans le double mouvement de direction donné par le centre aux extrémités de l'empire et par la vie de l'extrémité revenant au centre de cet empire même.

Une voix : Dites la République! (Hilarité.)

LE CIT. BOULATIGNIER : examine rapidement l'organisation administrative que créa la Constituante. Des orateurs ont parlé de la constitution des communes avant la révolution, mais on oublie que c'est la Constituante qui a créé les municipalités. (C'est vrai! — Très bien!)

Quand la Constituante créa les municipalités, elle comprit que si dans ces 36 mille municipalités elle laissait le champ libre à l'esprit étroit de localité, à ce qu'on appelle les franchises des communes, elle aurait détruit d'une main ce qu'elle voulait créer de l'autre. Elle sentit qu'il fallait fortement constituer l'unité.

On vient réclamer l'indépendance administrative, et l'on soutient que la centralisation politique n'en souffrira point. Qu'est-ce qui constitue une municipalité? Le droit de lever des taxes à son profit; le droit d'avoir une force armée à son service; le droit de faire des dépenses à sa discrétion; le droit de faire sa police.

Est-ce qu'il est sans danger de donner cette quadruple puissance à une force indépendante du pouvoir central? Est-ce que si vous lui laissez le droit de lever des contributions, il n'y a pas danger pour les besoins financiers de l'Etat?

Chaque administration n'aura-t-elle pas le désir de se placer le plus à l'aise possible, et n'est-il pas nécessaire que le pouvoir central, qui veille à l'intérêt de tous, doive résister à cette tendance qui pourrait ruiner l'avenir au profit du présent? Est-ce qu'il n'y a aucun inconvénient à confier à un pouvoir indépendant de l'Etat une force armée dont il peut disposer à son gré? Est-ce que, sous prétexte de faire la police des marchés, un maire ne pourrait pas confisquer le principe de la liberté de l'industrie?

Un maire de Bretagne ayant vu la rue de Rivoli se s'imagina-t-il pas de prendre un arrêté pour obliger les habitants de sa petite ville de bâtir ainsi? Quisauve la liberté des citoyens? L'abominable centralisation. (On rit.)

LE CIT. BOULATIGNIER : termine en disant que l'unité nationale serait comprise par la décentralisation administrative. Les adversaires de la centralisation ne sont pas féconds en moyens. On nous cite le même exemple. Le citoyen Pascal Duprat a exagéré les complications; au lieu de vingt rouages il n'y en a que trois.

LE CIT. LAROCHE : lit un discours en faveur de l'amendement.

LE CIT. BÉCHARD : remonte à la tribune et parle au milieu de l'inattention générale.

LE CIT. DUBAURE : réduit en quelques mots à sa juste valeur l'amendement du citoyen Béchard. Hier, le citoyen Béchard parlait d'émancipation des communes et des départements; aujourd'hui l'amendement est réduit à de minimes proportions dignes de le faire prendre en considération tout au plus lorsqu'on discutera les lois organiques. En 1855 et en 1858, on a déjà fait beaucoup pour les communes et les départements.

Le citoyen Dubaure, après avoir établi que la Constitution avait dû surtout poser les principes, termine en déclarant qu'au moment où autour de nous se forme une grande unité de 80 millions d'hommes, la France doit conserver tous ces éléments de puissance. Ce que la Constituante a si glorieusement commencé, la République de 1848 l'achèvera.

La clôture est prononcée.

Le citoyen Aylies, rapporteur de la commission sur la levée de l'état de siège, monte à la tribune.

La séance continue.

BANQUET DU BOULEVARD POISSONNIÈRE.

Plus de 1,000 convives assistaient à cette solennité. Il paraît que 600 personnes environ n'ont pu entrer chez Fontaine et qu'elles ont dîné chez un restaurateur voisin.

Tout s'est passé d'une manière convenable, quoique l'organisation intérieure laissât beaucoup à désirer. On avait dit que M. Lamennais présiderait le banquet et que M. Ledru-Rollin serait un des vice-présidents; mais ni M. Lamennais ni M. Ledru-Rollin n'ont paru à la réunion. Le banquet était présidé par M. Pierre Leroux.

Un grand nombre de discours ont été lus et prononcés au milieu des plus vifs applaudissements.

Voici dans quel ordre les toasts ont été portés :

M. d'Alton-Shée : *A la République démocratique et sociale!*

M. Charpentier : *Au suffrage universel!*

M. Cabet : *A l'union des démocrates en France et dans tous les pays!*

Ce toast, tout de circonstance, a été chaleureusement applaudi à plusieurs reprises.

M. Pierre Leroux : *A l'ancienne Montagne!*

M. Madier de Montjau : *A la révolution de Vienne!* Ce toast a été un véritable triomphe pour l'orateur.

M. Proudhon, quoique légèrement indisposé, a lu une magnifique dissertation sur les différentes révolutions humanitaires et sociales.

M. Dupont a chanté, avec l'âme et l'expression qu'on lui connaît, un *Chant des Travailleurs* qui a fait couler les larmes de l'assemblée.

M. Langlois a porté un toast : *A la foi aux idées!*

M. Morel : *A la famille!*

M. Crevat : *Aux martyrs des révolutions!*

Nous avons trouvé dans un journal facétieux et mystique, et dont le rédacteur, M. Madrolle, est connu depuis long-temps par ses excentricités, les anagrammes suivantes :

Emile Girardin . . . — *Malin Gred.*

Proudhon . . . — *Pur huron.*

Général Cavaignac . . . — *Le génie vainqueur.*

L'auteur ajoute, après avoir trouvé cette dernière anagramme :

« Elle est unique entre les plus célèbres, car elle est nouvelle en cette matière :

» 1° Que l'a, l'e se doublent et se dédoublent ;

» 2° Que le c est synonyme du q, et que l'u se change en v. »

Pour éclairer nos lecteurs sur ces belles prophéties, nous devons leur dire que d'Orléans faisait ans de l'or; on sait ce qu'il est advenu des promesses de cette anagramme.

Chronique.

L'installation de la nouvelle chambre de commerce s'est faite hier.

M. le maire, que M. le préfet avait délégué pour le remplacer dans cette opération, a ouvert la séance par un discours que la chambre a entendu avec une vive satisfaction, et que nous avons l'espoir de pouvoir publier.

Il a été ensuite procédé à la formation du bureau.

L'unanimité des suffrages, moins un, a rappelé M. Brosset aîné à la présidence.

M. Hippolyte Jame a été élu secrétaire à la même majorité.

— Une grande manifestation doit avoir lieu à Paris le dimanche 29 octobre courant, sous le titre de *Banquet de la presse démocratique.*

La liste sera close pour les départements le jeudi 26 octobre, et les toasts ne seront reçus que jusqu'au 25.

S'adresser à la commission, rue Geoffroy-Marie, 15.

— Le chef d'orchestre du Jardin d'Hiver de Paris, M. Waldteufel, vient d'être engagé au Jardin d'Hiver de Lyon. Il commencera dimanche à diriger l'orchestre.

— Le Colisée donne aujourd'hui samedi une représentation extraordinaire au bénéfice de M. François de Bach :

La Picarde, nouvelle jument de haute-école, dressée et montée par le professeur F. Baucher.

Grande ascension sur la boule, par le bénéficiaire.

La Poste hongroise, sur cinq chevaux, par le jeune Jean.

L'Indien Bridges exécutera sur un cheval des exercices extraordinaires.

Premier début de M^{lle} Clémentine Soullier.

Commodore, monté par M^{lle} Adélaïde.

Le jeu du globe à cheval, exercices merveilleux par le bénéficiaire.

Le Mercure et la Sylphide, pas de deux par M^{lle} Hinné et M. Albert de Bach.

Jeux icariens, par les trois Américains Fillis.

CONDITION DES SOIES DU 21 OCTOBRE. — 87 balles. — Ouvrées, 64; grèges, 23. — Dernier numéro, 1230.

Spectacles du 21 octobre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — M^{lle} Faribole, ou le Mariage pour rire, vaudeville. — Le Chevalier d'Esbonne, vaudeville. — Le Réveil du lion, vaudeville.

Nouvelles diverses.

BOBDEAUX, 18 octobre. — C'est hier matin, vers neuf heures, que s'est effectué le départ des communistes icariens. Partis de chez un aubergiste nommé Lafleur, qui demeure près de l'Entrepôt, une soixantaine d'individus des deux sexes, partisans de la doctrine de Cabet, se sont dirigés en rang vers deux chaloupes qui les ont transportés sur le navire le *Cabot*, mouillé en rade en face de la rue Barreyre.

Avant de s'éloigner, Peupin, le chef de cette section, a fait entendre quelques paroles, et a fini en disant à la foule : « Adieu, mes frères; nous allons, sous la garde de Dieu, à la conquête de la

liberté. » Quelques cris de *Vive la République sociale!* ont répondu à ces paroles, et les Icaris ont partis en chantant en chœur : « Allons en Icarie; c'est le ciel le plus beau, le plus digne d'envie. » La foule a répété : « Allez en Icarie », et s'est dispersée en leur souhaitant bon voyage.

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 18 octobre : « Des désordres graves ont eu lieu à Fécamp pendant la journée de lundi, et ont nécessité l'envoi, dans cette localité, d'une force armée imposante. »

DIMINUTION DES EXPORTATIONS ANGLAISES. — Le *Board of trade* constate dans ses dernières publications que, durant le mois d'août dernier, les exportations anglaises ont baissé de 13 millions de francs, comparativement à la même période de l'année précédente. Depuis le mois de mars, la diminution des exportations excède 80 millions, et cependant tous les avis venus de l'étranger font connaître que les entrepôts des principaux marchés sont encore encombrés de produits anglais, ce qui n'annonce pas une reprise prochaine dans les expéditions.

— Nous trouvons dans la *Gazette d'Augsbourg* et celle de Cologne quelques nouveaux détails sur la personne, le caractère et les vues de Jellachich.

Joseph Jellachich de Buszin est âgé d'environ 45 ans, de moyenne et forte stature; tête chauve comme César, front élevé, nez aquilin, sourcils épais, œil doux mais perçant. Le type de sa physiologie est méridional et exprime l'énergie et l'assurance. Versé dans la littérature allemande, il parle l'allemand comme sa langue maternelle; au reste, il ne parle pas moins bien le madgyar et même l'italien.

Jellachich est célibataire et sans fortune. Il était encore dernièrement colonel d'un régiment de troupes frontalières; il est vrai que sur les frontières un colonel vaut un prince. D'où vient cependant l'immense considération dont il jouit parmi les siens? Un mot suffit pour dévoiler ce secret. Jellachich est un homme du peuple; né d'une mère croate, il met son orgueil à être un Croate et à faire à son peuple la position qui lui est due, et principalement en Hongrie.

Lorsque, après les événements de mars, les Madgyars obtinrent de l'empereur que les frontières seraient aussi incorporées à la Hongrie, ce qui n'avait jamais eu lieu jusque-là, une insurrection contre les empiétements des Madgyars eût aussitôt éclaté, si les frontalières eussent eu un chef. Le pays en demanda un, et acclama le colonel Jellachich. Ce cri fut entendu à Vienne. Jellachich fut nommé général et ban, et quelques semaines après lieutenant-feld-maréchal, afin qu'il pût devenir commandant en chef, ce qui est sans exemple dans les annales de l'armée autrichienne, même en temps de guerre. Jellachich est également le premier de sa nation qui ait été nommé en même temps ban et commandant général. Son élévation en avril a-t-elle eu lieu afin qu'il pût jouer le rôle qu'il joue aujourd'hui? Il est certain que de hauts personnages déclaraient déjà alors que l'Autriche ne pourrait plus exister dorénavant que comme empire slave.

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT. — Cinq députés sont partis pour Vienne avec une adresse de 130 députés de l'Assemblée où l'on témoigne aux Vienaïses la reconnaissance et l'estime qu'inspirent aux démocrates allemands les services qu'ils viennent de rendre à la liberté.

SYRIE.

BEYROUTH, 21 septembre. — Je m'estime heureux de pouvoir vous annoncer que le choléra a tout-à-fait cessé à Beyrouth. On évalue à une centaine le nombre des victimes de ce terrible fléau.

Par suite des émigrations, notre ville présentait un spectacle bien triste; les rues étaient littéralement désertes. La population commence à rentrer en ville.

Dimanche passé, on a fait la lecture du firman qui nomme Vamick-Pacha gouverneur-général de la Syrie. Ce fonctionnaire a inauguré son administration par l'adoption de quelques mesures de police très sages.

Avant-hier est arrivé parmi nous M. P. Bourrée, consul-général de la République française en Syrie. Le retour de ce fonctionnaire a été salué avec joie par ses nationaux. M. Bourrée se trouvait en France depuis plusieurs mois.

Rien de nouveau en fait de politique.

La Syrie jouit d'une tranquillité jusqu'ici sans exemple.

PERSE.

Des lettres de Perse arrivées récemment à Constantinople par la voie de Trébizonde annoncent un événement des plus importants et de nature peut-être à compliquer davantage les affaires qui se débattaient depuis quelques mois entre les différents cabinets de l'Europe.

D'après ces lettres, le roi de Perse, Mohammed-Chah, serait mort à Téhéran, à la suite d'une violente attaque de goutte; maladie dont il était atteint depuis longues années.

Les compétiteurs au trône n'ont jamais manqué en Perse, et, dans l'état faibléux où se trouve ce pays, la mort de Mohammed Chah serait pour la Perse un malheur public. Il n'est pas à supposer que l'héritier légitime monte sur le trône sans contestation et qu'il puisse s'y maintenir par ses seules forces. Par qui sera-t-il aidé ou combattu? quelle influence lui seront favorables ou contraires? Là est la question; elle est grande, et c'est pour ce motif qu'il nous paraît impossible que la mort du chah de Perse, si elle est certaine, ne vienne pas augmenter les embarras de quelques grandes puissances européennes.

BOURSE DE LYON DU 21 OCTOBRE 1848.

CHEMINS DE FER.		ACTIONS INDUSTRIELLES.	
Orléans	compt. 612 50 liq.	Rentes 5 0/0	68 85
Rouen	—	Mines de la Loire	277 50
Marcelle	—	Banques	—
Vierzon	—	Fonderies de l'Ardeche	—
Nord	360	— de Bessèges	—
Lyons	362 50	Oblig. de la Loire	—

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LA MAISON CHAINE, placée des Terreaux, prévient les personnes qui auraient des emplettes d'hiver à faire, qu'elle vient de solder une énorme quantité de marchandises à des prix excessivement réduits.

Mérimos 5/4 tout laine à 2 fr. 45, stoffs 3/4 à 1 fr. 25, cottings grande largeur à 3 fr., tissus laine et coton de 45 c. à 85 c., tissus laine et soie à 2 fr. 60, tartanettes à 1 fr. 25, valenciennes de 50 c. à 10 fr.

La bonneterie se recommande surtout par une foule d'articles au-dessous du cours.

Les articles de goût en lingeries, confections, châles des Indes, rivalisent avec Paris par la modicité de leurs prix.

La soierie est vendue au cours de la fabrique.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 31.

VENTE JUDICIAIRE, en un seul lot, par-devant le tribunal civil de Lyon, d'une petite maison de campagne avec un jardin clos de murs, située sur la commune de Villeurbanne, rue Lafayette, entre la cité Napoléon et la commune de Villeurbanne, dépendant de la succession vacante du sieur Pierre Issertial, qui demeurait, en son vivant, en la commune de la Guillotière.

L'adjudication aura lieu le samedi 18 novembre 1848, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de M^e Pierre-Marie Brun, avoué licencié, exerçant près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue du Bœuf, n° 31, agissant en qualité de curateur à l'hoirie vacante du sieur Pierre Issertial, qui était marchand et propriétaire, demeurant à la Guillotière, rue Madame, n° 58, où il est décédé ab intestat, tous héritiers connus, ledit M^e Brun nommé à cette fonction par jugement de la chambre du conseil de ce tribunal en date du premier juillet 1848, enregistré; lequel dit M^e Brun fait éléction de domicile en son étude et occupera en sa cause.

Elle a lieu en vertu d'un jugement rendu sur requête le 26 août 1848 par la chambre du conseil dudit tribunal, enregistré et expédié en forme de grosse.

DÉSIGNATION DE LA PROPRIÉTÉ

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

L'immeuble à vendre consiste en une petite propriété composée d'un jardin entièrement clos de murs. Ces murs sont construits depuis peu de temps, et tous appartiennent exclusivement à la propriété. De plus, et en dehors du mur, du côté orient, il y a cinquante centimètres d'invétion qui appartiennent à la propriété.

Dans l'angle sud-est du clos, il existe une petite maison qui a caves et rez-de-chaussée; elle est couverte en tuiles creuses. Le rez-de-chaussée est éclairé par trois ouvertures à l'occident, dont une portes et deux croisées. Au-dessus de la porte est un auvent couvert en zinc.

La façade principale de cette maison est à l'occident.

Le clos est divisé en carrés avec bordure de buis; les uns ont des hautains, d'autres sont cultivés en jardin potager.

Il y a beaucoup d'arbres fruitiers dans le clos; les murs sont garnis d'espaliers et de pèchers, et tous les arbres sont en plein rapport.

Il y a une allée qui, plus tard, pourra faire salle d'ombrage, laquelle n'est composée que d'arbres fruitiers.

Dans le milieu du clos il existe une pompe à bascule en fonte, avec une auge en bois cerclée en fer. L'eau que donne cette pompe est très bonne et ne manque jamais.

La propriété dont il vient d'être parlé a la forme d'un parallélogramme plus large au fond que sur la rue Lafayette; elle a son entrée sur cette rue, où elle porte le numéro 31.

Elle est confinée au midi par la rue Lafayette, à l'orient par un jardin de la demoiselle Carrière, à l'occident par le clos de M. Gaudelin, et au nord par le clos de la demoiselle Deléon. Elle est située rue Lafayette, entre la cité Napoléon et le bourg de Villeurbanne, commune de Villeurbanne, canton de Meyzieux, arrondissement de Vienne (Isère).

La contenance dudit clos est de vingt-trois ares soixante-neuf centiares.

La propriété dont la désignation précède sera adjugée le samedi 18 novembre 1848, de dix heures du matin à deux heures de relevée, en l'audience publique des criées du tribunal civil de Lyon, séant au Palais-de-Justice, place de Roanne, et par-devant celui de MM. les juges qui tiendra ladite audience, en un seul lot, au profit du plus offrant et dernier enchérissable, au pardessus la somme de deux mille francs fixée pour mise à prix par le jugement précité du 26 août 1848; ci. 2,000 fr.

Et en outre, sous les clauses et conditions insérées, dans un cahier rédigé par le poursuivant et déposé au greffe dudit tribunal, conformément à la loi.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué. Pour extrait : Signé BRUN.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements et la communication du cahier des charges, à M^e Brun, avoué, qui en a gardé copie conforme, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. (2743)

Même étude.

ADJUDICATION au dimanche 12 novembre 1848, à midi, en l'étude de M^e Durand, notaire à Haute-Rivoire, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Vente par licitation d'un **Beau Domaine** situé sur les communes de Souzy, Sainte-Foy-l'Argentière et Aveize, dépendant des successions des mariés François et Marie Chenevat.

1^{er} Lot. — Il se compose :

1^o Des bâtiments, aisances, cour, jardin, pré et terres, de la contenance de 5 hectares 9 ares 30 centiares, situés commune de Souzy, lieu des Bonnières;

2^o D'un jardin de l'étendue de 60 mètres carrés;

3^o D'un tènement de pré et terre, dit de la Bernardière, de la contenance de 3 hectares 39 ares 49 centiares;

4^o Et d'un tènement de pré formant deux parcelles, situé au même lieu.

2^e Lot. — Il se compose du petit domaine de la Mingardière, consistant en bâtiment, pré, terres et vignes.

3^e Lot. — Il comprend un tènement de terre dit de chez Jacquemetoud, de la contenance de 97 ares 80 centiares, sur la commune de Souzy.

4^e Lot. — Il comprend le pré dit pré Serraille, de la contenance de 117 ares, situé sur la commune de Sainte-Foy-l'Argentière.

5^e Lot. — Il se compose d'un bois dit du Chatelard, de 144 ares 40 centiares, sur la commune d'Aveize.

MISES A PRIX.

1^{er} Lot. — Quinze mille francs, ci. . . 15,000 f.

2^e Lot. — Cinq mille francs, ci. . . 5,000

3^e Lot. — Mille francs, ci. 1,000

4^e Lot. — Trois mille francs, ci. . . 3,000

5^e Lot. — Mille francs, ci. 1,000

Total des mises à prix . . . 25,000

Il y aura épreuve sur la totalité.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, avoué à Lyon, ou à M^e Durand, notaire à Haute-Rivoire. Pour extrait : Signé BRUN. (2744)

Etude de M^e Trouvé, avoué à Lyon, quai du Peuple, n° 1.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du 4 novembre 1848, de deux belles Maisons situées à Lyon, l'une à l'angle des rues Mottet de Gérando et Grogard, et l'autre à l'angle des rues Grogard et Andraud.

La première de ces maisons est nouvellement bâtie et construite, savoir : jusqu'au premier étage en pierres de taille, et le surplus en moellons de Couzon, elle a caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers au-dessus. La façade à l'orient porte le n° 9 sur la rue Mottet de Gérando; elle est percée de cinq ouvertures au rez-de-chaussée et de six ouvertures à chacun des étages. La façade sur la rue Grogard est percée au rez-de-chaussée de trois portes pour magasins, et à chacun des cinq étages de trois croisées. Dans l'intérieur de la maison, il existe un escalier en pierres garni d'une rampe en fer, desservant tous les étages, y compris les caves et les greniers.

La seconde maison, aussi nouvellement bâtie, est construite jusqu'au premier étage en pierres de taille, et les étages supérieurs en moellons de Couzon; elle est composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers. La façade au midi a trois ouvertures au rez-de-chaussée et trois croisées à chacun des étages; la façade à l'occident est percée de six ouvertures au rez-de-chaussée et à chacun des étages supérieurs.

Dans l'intérieur de ladite maison se trouve un escalier en pierres de taille garni d'une rampe en fer, desservant les étages, y compris les caves et les greniers.

Ces deux maisons seront vendues en deux lots sans enchère générale.

La mise à prix de chacun des lots est de quinze mille francs, outre l'exécution des clauses et conditions du cahier des charges; ci. . . . 15,000 fr. Trouvé, avoué.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Trouvé, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, quai du Peuple, 1, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (3866)

Etude de M^e Neyret, avoué à Lyon, quai Humbert, n° 12.

VENTE en deux lots, par-devant M^e Guillard, notaire à Villeurbanne (Isère), de Maisons et Hangars construits sur le terrain des hospices, situés sur la commune de Villeurbanne, près l'entrée du bois de la Tête-d'Or.

L'adjudication aura lieu le trente-un octobre mil huit cent quarante-huit, à onze heures du matin.

1^{er} Lot. — Il se compose :

1^o D'une baraque ayant rez-de-chaussée et premier étage, construite sur fondations en pierres et mortier, élevée en briques pelotées ayant une superficie de soixante mètres environ;

2^o D'une remise attenante, construite en briques de galandage et occupant une superficie d'environ cent dix mètres;

3^o A l'entrée du bois de la Tête-d'Or, d'un hangar couvert en planches, d'une longueur de vingt mètres sur une largeur de trois mètres, de vingt-neuf tables en sapin surpiquets, avec bancs également en sapin, et d'une baraque en planches de sapin, de la superficie d'environ neuf mètres.

Tous ces objets composent les constructions et le matériel de l'établissement fournissant les rafraîchissements au bois de la Tête-d'Or.

Mise à prix : six cents francs; ci. . . . 600 fr.

2^e Lot. — Il comprend :

1^o Une baraque construite au même lieu en briques de galandage, n'ayant qu'un rez-de-chaussée; elle est assise sur fondations en pierres et mortier, et occupe une superficie d'environ quatre-vingts mètres;

2^o Un petit appartement construit en briques de galandage, attenant, d'une superficie d'environ quinze mètres;

3^o Un hangar dans le jardin, supporté par douze petits poteaux en sapin et couvert en roseaux et paille, une grande table, deux bancs en sapin et une estrade en planches de sapin pour trois ou quatre musiciens;

4^o Et différents objets mobiliers à l'usage de la profession de cabaretier-restaurateur.

Mise à prix : cent francs; ci. 100 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Guillard, notaire à Villeurbanne, et à Lyon, à M^e Neyret, avoué, quai Humbert, n° 12, dépositaire d'une copie du cahier des charges sous lesquelles aura lieu la vente. (4201)

ARRIVÉE DE M. BURGIARD A LYON.

GUÉRISON DES BÈGUES

EN PEU DE JOURS, SANS REMÈDES NI OPÉRATION.

M. BURGIARD, seul possesseur de la méthode curative du bégaiement de M. Cresp, vient d'arriver à Lyon. Cette méthode, à laquelle l'auteur a apporté de grands perfectionnements, est regardée aujourd'hui, en France et à l'étranger, comme la plus prompte, la plus sûre et la plus facile de toutes celles qui l'ont précédée.

Le séjour de M. BURGIARD à Lyon sera d'un mois seulement, à dater du 13 octobre.

Il demeure rue Bourbon, n° 1, à l'entresol, où il est visible depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

CONSULTATIONS GRATUITES.

(2143)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON.

(3570)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.

12 fr. » c. pour cent à 70 ans.

9 51 — à 60

14 89 — 80

10 68 — à 75

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(4873)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, n° 11. (8190)

Etude de M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, n° 5.

ADJUDICATION

en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, de deux maisons contiguës, avec cour et dépendances, situées dans la ville de la Croix-Rousse, rue Jacquard, n° 14.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi dix-huit novembre 1848, dix heures du matin, sur la mise à prix de cinq mille francs, outre les charges; ci. 5,000 f.

Signé EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué poursuivant, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (3080)

SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.

Découverte honorée de distinctions de tout genre.

Le Sirop d'Ergotine est un spécifique puissant contre les hémorrhagies en général, telles que pertes utérines, dysenterie, vomissements et crachements de sang, etc. Il rétablit le flux mensuel qui se prolonge trop chez quelques femmes, et réussit bien dans les affections de matrice et quelques cas de fleurs blanches. Ce sirop produit aussi d'excellents résultats dans les irritations chroniques de la poitrine et arrête souvent les affections de ce genre aggravées par des crachements de sang que l'Ergotine fait presque immédiatement cesser.

Chaque flacon, revêtu du cachet et d'une étiquette portant la signature de l'auteur, est accompagné d'un prospectus qui donne tous les détails nécessaires tant au malade qu'au médecin. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens. — Prix des flacons : 3 et 6 fr.

On trouve dans les mêmes maisons, de même que chez les principaux pharmaciens et droguistes de Lyon, Paris, Saint-Etienne, Marseille, Avignon, Nîmes, Arles, Montpellier, Grenoble, Genève, Italie, etc. l'Ergotine pure en pots de 31 grammes, au prix de 8 f. avec prospectus. — On sait que l'Ergotine, appliquée à l'extérieur, arrête le sang des plus graves blessures qu'elle cicatrise rapidement. (2838)

ÉCOLE PRATIQUE DE CHIMIE.

M. A. GLÉNARD, docteur en médecine et professeur de chimie, reprendra le cours de ses leçons à partir du 1^{er} novembre 1848, en son laboratoire, rue des Marronniers, 7.

S'y adresser de 10 heures à 3 heures. (81)

SCIENCES COMMERCIALES.

M. NORDHEIM ouvrira ses cours de comptabilité et de théorie pratique de la science de la banque, du 15 au 31 de ce mois.

Il se propose également d'ouvrir des cours d'allemand et d'anglais, s'il y a plusieurs élèves. S'adresser rue Clermont, 9. (51)

AVIS. Manteaux, Cabans imperméables en tous genres, pour militaire et civil, de F. SOLLIER, rue des Célestins, n° 6. (2134)

AVIS. Le sieur DAUDET, tailleur, déjà connu avantageusement pour la spécialité du Pantalon, vient offrir ses services à la société. Il assure la coupe la plus gracieuse pour le pantalon-hussard, vêtement reconnu si difficile par MM. les amateurs. Son domicile est rue des Bouchers, 18. Il fait à façon et au comptant. Il se rend à domicile. (70)

SPECIALITÉ DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n° 5.

F. ABBAT.

Pharmacien.

Sirop de salsepareille concentré.

— de Larrey, avec et sans addition.

— dépuratif anti-dartreux.

— d'escargots et pâte.

— anti-scorfuleux.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4. (8274)

Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon.

PÂTE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUME, GRIPPE, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le Topique-Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — Voir l'instruction. — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON.—Imprimerie de BOUSSY, grande rue Mercière, n° 66.